

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ANNECY, LE MARDI 8 OCTOBRE 2024

PLAN RURALITE

Plan ruralité : le Conseil départemental s'engage auprès de la commune de Lovagny pour la réhabilitation des espaces publics du centre bourg

Le Plan Ruralité Départemental permet de financer les projets portés par les communes de moins de 3 000 habitants et plus particulièrement celles de moins de 1500 habitants. L'aide est ainsi majorée et peut aller jusqu'à 80 % dans la limite d'une opération par commune et par mandat, déduite des autres subventions. Sur les 279 communes que comprend le département de la Haute-Savoie, 210 ont moins de 3 000 habitants et comptent près des trois quarts des habitants du territoire

Dans le cadre du Plan ruralité, le Conseil départemental de la Haute-Savoie a souhaité accompagner les plus petites communes rurales du territoire dans leurs futurs projets. La commune de Lovagny va bénéficier d'une aide du Conseil départemental à hauteur de 500 000 € pour la réhabilitation des espaces publics du centre bourg de la commune. Martial Saddier, Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie, et Henri Carelli, Maire de Lovagny, ont signé ce jour la convention de financement, en présence de Fabienne Duliège, Conseillère départementale en charge de la ruralité, de Valérie Gonzo-Massol et François Daviet, Conseillers départementaux du Canton d'Annecy 1.

La commune de Lovagny, comptant près de 1300 habitants, a engagé une étude globale pour requalifier et sécuriser son centre bourg pour proposer un mode d'urbanisation optimisant la consommation d'espace, valoriser le centre en intervenant sur les espaces publics vieillissants, et prendre en compte les dispositions réglementaires du PLU pour le développement de zones d'urbanisation.

Le projet comprend:

- la rénovation des abords de l'église : le parvis bas sera aménagé en place publique, le parvis haut requalifié, le verger et le belvédère complétés par une aire de jeux et de nouvelles plantations, l'amélioration du parking ;
- l'accessibilité PMR des commerces du centre de la mairie ;
- la reprise d'une portion des RD 14 et RD 64 et du carrefour ;
- les aménagements piétonniers jusqu'aux abords du groupe scolaire ainsi que la réorganisation du parking.

Le chantier, découpé en différentes phases pour permettre la réalisation des travaux dans les meilleures conditions, a démarré en début d'année 2023 pour une durée prévisionnelle de cinq ans.

Cette opération, d'un coût de 1,8 M€ HT, bénéficie d'une subvention du Conseil départemental de 500 000 €, soit 27 % du montant, dans le cadre du Plan ruralité.